



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 24 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 19 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	15

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Monsieur VIGNANCOUR, Monsieur OLLIVIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Monsieur ENGEL, Monsieur COISEL, Madame LENOEL

Absents excusés : Madame LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur OLLIVIER
 Madame MOREL a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
 Madame CARPENTIER a donné pouvoir à Monsieur HAMEL
 Madame LEBERTRE a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
 Monsieur GODEL a donné pouvoir à Monsieur TREFOUX
 Monsieur LE BRETON a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR
 Madame MOULIN, Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Monsieur BENOIST

Secrétaire de Séance : Monsieur VIGNANCOUR

22-016 COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le compte administratif doit être transmis à l'autorité préfectorale au plus tard 15 jours après le délai limite du 30 juin N+1 fixé par son adoption aux termes de l'article L.1612-2 du CGCT.

Considérant que l'assemblée délibérante ne peut valablement statuer sur le compte administratif sans disposer préalablement du compte de gestion, et ce conformément à l'arrêté du conseil d'état du 3 novembre 1989.

Hors de la présence de Monsieur le Maire, l'adjoint en charge des finances, propose aux membres du conseil municipal d'approuver le compte administratif 2021 de la commune avec les caractéristiques suivantes :

	Dépenses	Recettes	Résultats de clôture
Investissement	629 504,58€	558 302,47€	342 237,10 € dont une reprise d'excédent 2020 de 413 439,21 €
Fonctionnement	2 064 615,14€	2 362 701,96€	594 830,58 € dont reprise d'excédent 2020 de 296 743,76€
Résultat global 2021			937 067,68€

Cette délibération est adoptée : Pour : 15

Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI



PREFECTURE DU CALVADOS

1 AVR. 2022

COURRIER